

- : - : - : - : -

## CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

**- 15 AVRIL 2014 -**

- : - : - : - : -

*Mady Martinelli*  
*Sténotypiste de conférences*  
*123 rue de Paris*  
*78470 St-Rémy-lès-Chevreuse*  
☎ 01 30 47 48 00 / Fax 01 30 47 17 53  
[mady.martinelli@wanadoo.fr](mailto:mady.martinelli@wanadoo.fr)

## SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 février 2014 .....	2
1 - Fixation du nombre et des compétences des commissions municipales.....	2
2 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF).....	3
3 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).....	3
4 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF).....	5
5 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP).....	6
6 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets de la région de Rungis (SIEVD) .....	6
7 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal pour la gestion d'un service de soins infirmiers à domicile .....	6
8 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux.....	7
9 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Haÿ-les-Roses .....	7
10 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal à vocation d'études pour l'accueil des gens du voyage (SIETAG) .....	8
11 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat d'études du pôle Orly-Rungis.....	8
12 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal pour la gestion de la Sagamiris .....	8
13 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal pour la géothermie à Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-Roses.....	9
14 - Désignation d'un représentant de la commune au syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole .....	9
15 - Désignation d'un représentant de la commune au comité stratégique de la Société du Grand Paris (SGP).....	10
16 - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la société publique locale "SEMHACH" .....	10
17 - Désignation d'un représentant de la commune au Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) .....	10
18 - Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de la Société d'Aménagement et de Développement du Val-de-Marne (SADEV 94) .....	10

19 - Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis Seine-Amont (EPA ORSA) .....	11
20 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'appel d'offres .....	11
21 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger à la commission d'ouverture des plis lors des délégations de service public .....	12
22 - Fixation du nombre de représentants du conseil municipal au CCAS.....	12
23 - Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS .	12
24 - Désignation des représentants du Conseil municipal au comité de la Caisse des Écoles .....	12
25 - Désignation des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des collèges de la ville .....	13
26 - Désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du lycée de Chevilly-Larue .....	13
27 - Mise en place d'un Conseiller municipal en charge des questions de défense .....	13
28 - Désignation d'un membre du conseil municipal pour représenter la collectivité lors de l'élection des membres du conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) .....	13
29 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association "Centre culturel de Chevilly-Larue" .....	14
30 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association "La Maison du conte" .....	14
31 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association "Conseil de gestion et d'animation de la Maison pour tous" .....	14
32 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "amitié Hochdorf - Chevilly-Larue" .....	15
33 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association "Mission locale de Bièvre Val-de-Marne" .....	15
34 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au Conseil d'administration du Comité de bassin d'emploi sud Val-de-Marnais.....	15
35 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au Conseil d'administration de l'association "Action Emploi Formation 94" .....	15
36 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au Conseil d'administration de l'association "le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais" .....	16
37 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association "Val-de-Marne actif pour l'initiative" .....	16
38 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'association La Ferme du Saut du Loup .....	17
39 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'association SOL'EPI .....	17
40 - Désignation d'un représentant de la commune au conseil de la vie sociale de l'Association	

des Résidences pour Personnes Âgées (AREPA) .....	17
41 - Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'association Service médico-social des halles (SMSH) .....	17
42 - Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association des communes et communautés du Grand Orly .....	18
43 - Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association SYNCOM.....	19
44 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association T7 et L14 .....	19
45 - Désignation des représentants de la commune au sein du Comité de défense des villes riveraines de l'aéroport d'Orly .....	20
46 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "Ville et aéroport" ...	20
47 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "Orbival, un métro pour la banlieue" .....	21
48 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "Réseau des élus et collectivités hors AGCS" .....	21
49 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "AMORCE" .....	21
50 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association Française pour le contrat mondial de l'eau (ACME) .....	22
51 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "Une eau pour tous - objectif 2010" .....	22
52 - Désignation des représentants de l'association pour le Centre local d'information et de coordination gérontologique du secteur n° 6 du Val-de-Marne.....	22
53 - Désignation d'un représentant de la commune au sein du Comité Départemental du Tourisme.....	23
54 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil Intercommunal de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (CILDT).....	23
55 - Désignation des représentants de la commune a la Commission Locale d'Insertion de l'Haÿ-les-Roses.....	23
56 - Fixation des indemnités de fonction des élus .....	24
57 - Fixation des modalités applicables aux élus en matière de formation.....	26
58 - Désignation d'un représentant de la commune à l'association "école de la deuxième chance du Val-de-Marne".....	26
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>27</b>



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**- JEUDI 15 AVRIL 2014 -**

*(La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)*

**Mme la MAIRE.** - Chers collègues, bonjour à tous. Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 7 avril 2014.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

*Mme la Maire procède à l'appel nominatif...*

Stéphanie DAUMIN, présente

Christian HERVY, présent

Hermine RIGAUD, présente

André DELUCHAT, présent

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente

Laurent TAUPIN, présent

Élisabeth LAZON, absente, pouvoir à Nora Lamraoui-Boudon

Patrick BLAS, présent

Hélène HUSSON, présente

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente

Christian NOURRY, présent

Barbara LORAND-PIERRE, présente

Dominique LO FARO, présent

Régine BOIVIN, présente

Renaud ROUX, présent  
 Muriel DESMET, présente  
 Joseph RAMIASA, présent  
 Charlotte REGINA, présente  
 Hadi ISSAHNANE, présent  
 Amélie AFANTCHAWO, présente  
 Genaro SUAZO, présent  
 Sophie NASSER, présente  
 Vincent PHALIPPOU, présent  
 Kawtar OUZIT, absente, pouvoir à Renaud Roux  
 Frédéric SANS, absent, pouvoir à Nora Lamraoui-Boudon  
 Patrick VICERIAT, présent  
 Liliane PONOTCHEVNY, présente  
 Thierry MACHELON, présent  
 Beverly ZEHIA, présente  
 Pascal RIOUAL, présent  
 Geneviève GLIOZZO, absente, pouvoir à Pascal Rioual  
 Bruno TRANCHANT, présent

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités, vous avez à désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose notre collègue Hélène Husson.

*(Approbation.)*

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 février 2014

**Mme la MAIRE.** - Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 11 février 2014.

Ceux qui étaient présents ont-ils des remarques ?....

*(Aucune.)*

➡ **VOTE : LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ**

1 - Fixation du nombre et des compétences des commissions municipales

**Mme la MAIRE.** - Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil municipal, les élus sont appelés à se réunir en commissions municipales.

Je vous propose de reconduire les 5 commissions qui existaient préalablement, à savoir pour la :

- Première commission : finance, investissement personnel et patrimoine communal,
- Deuxième commission : coordination du projet éducatif local et restauration municipale,
- Troisième commission : aménagement et développement durable,
- Quatrième commission : culture, jumelage, fêtes et cérémonies, lutte contre les discriminations,

- Cinquième commission : action sociale et solidarité, prévention de la santé.

Ce schéma d'organisation ne modifie qu'à la marge, pour intégrer les intitulés récents des délégations, les compétences des commissions du mandat précédent. Ensuite, nous devons faire des propositions sur leur fonctionnement. En accord avec la majorité municipale, je vous suggère que chaque commission soit présidée par un adjoint. Il aura un rôle de coordination entre les différents secteurs de travail. Je vous propose à cet effet André Deluchat pour la première commission, Hélène Husson pour la deuxième, Laurent Taupin pour la troisième, Élisabeth Lazon pour la quatrième et Hermine Rigaud pour la cinquième. Je vous propose également que chaque commission comprenne des vice-présidents, l'un issu de la majorité et l'autre des groupes d'opposition.

Nous aurons la possibilité de formaliser les choses éventuellement lors d'un autre Conseil municipal.

Il s'agit d'une proposition de principe.

Avez-vous des observations à formuler sur cette proposition notamment sur le nombre proposé ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

**➤ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme la MAIRE.** - C'est un conseil municipal un peu long mais nous devons procéder, en début de chaque mandature, à la désignation des représentants de la municipalité dans toutes les instances de travail auxquelles la commune de Chevilly-Larue est appelée à participer soit dans le cadre de la coopération intercommunale, soit dans celui de projets associatifs et d'associations entre communes ou internes à la commune.

2 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF)

**Mme la MAIRE.** - C'est l'un des plus grands syndicats intercommunaux de la région francilienne. Il comprend 149 communes sur 7 départements de la Région parisienne et concerne plus de 4 millions de consommateurs.

Y a-t-il des candidatures pour représenter la municipalité dans cette instance ?

Nous avons un titulaire et un suppléant à désigner.

Renaud Roux et Laurent Taupin.

Je soumetts aux voix cette proposition.

**➤ VOTE : ADOPTÉ, MOINS 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFÉRENT.**

3 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)

**M. DELUCHAT.** - Ce syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication a été créé en 1924. Aujourd'hui, avec différentes missions élargies, il participe à la distribution et à la fourniture publique de l'électricité, aux réseaux urbains de communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle et à l'éclairage public, on l'a vu notamment lorsqu'on a pu enterrer l'ensemble des réseaux sur la ville.

Pour ce faire, Il est intéressant d'avoir un syndicat de cette grandeur puisqu'il représente 100 collectivités de la Région parisienne. Ce n'est pas à la marge.

Il a également pour objet la signalisation lumineuse tricolore, le développement des énergies

renouvelables, un domaine en extension qui va dans le sens que nous souhaitons et le système d'information géographique, on a vu cela en différentes occasions pour notre ville.

Conformément aux statuts du syndicat qui regroupe des villes de toute tendance politique, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation de délégués pour participer au Conseil syndical, dans différentes commissions et au sein de la commission d'appel d'offres des télécommunications.

Pour ce faire, nous avons plusieurs délégués à proposer (titulaires ou suppléants) en fonction de la représentativité que nous souhaitons avoir au sein du syndicat de manière générale mais aussi des télécommunications et de la commission d'appel d'offres.

Nous avons trois suppléants à désigner.

**Mme la MAIRE.** - Il s'agit d'un syndicat essentiellement technique avec lequel nous développons de nombreuses actions de partenariat notamment lorsque nous apposons des panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles ou lorsque nous enfouissons les lignes électriques sur la totalité de la ville.

C'est pour nous un lieu de travail à la fois très important et intéressant mais surtout un levier d'actions locales essentielles sur la commune.

Je propose que la nomination des représentants de la collectivité soit liée à leur champ de délégation.

C'est pourquoi je propose que siègent au comité syndical Vincent Phalippou comme titulaire et André Deluchat comme suppléant et au comité de suivi des questions de réseaux et de communication, André Deluchat comme titulaire et Frédéric Sans comme suppléant.

Concernant la CAO, je propose André Deluchat comme titulaires d'aide Vincent Phalippou comme suppléant.

Cela vous convient-il ?...

Avez-vous des remarques ou des observations ?

**Mme PONOTCHEVNY.** - Cela pourrait être un peu plus ouvert.

**Mme la MAIRE.** - Les principes de représentation dans les différentes instances font que, dans le cadre d'un partenariat, quotidien dira-t-on, avec une collectivité, il est plus que de tradition, il est formalisé le fait que ce sont les élus de la majorité qui sont dans ces instances de travail.

Par ailleurs, dans certaines instances, les désignations se font selon les règles de la proportionnelle. Les membres de l'opposition sont donc présents en particulier dans les commissions d'appel d'offres, les commissions d'ouverture des plis et au sein du CCAS.

Je vous rappelle également que, lors de la précédente mandature, des dispositions ont été prises pour que les conseils d'administration des associations locales soient ouverts à l'opposition de manière à être représentatifs de la diversité.

En revanche, là, on est dans des instances de travail et, très objectivement, c'est l'exécutif municipal qui doit être en situation de travailler en toute responsabilité.

Voilà la raison pour laquelle je fais ces propositions.

**M. VICERIAT.** - Juste un commentaire.

Nous avons analysé les documents qui nous ont été remis. Il est bien que l'on connaisse la règle du jeu pour savoir si l'on peut ou non avoir des représentants aux commissions, pour connaître la manière dont elles sont ouvertes. Cela évitera peut-être de longues discussions par la suite.

Merci.

**M. DELUCHAT.** - J'ajouterai que l'on est au conseil syndical du SIPPAREC, là où se trouve la décision politique, là où toutes les sensibilités politiques sont et où toutes les villes, tous les courants sont représentés.

Les choix politiques de ce syndicat technique sont, pour la plupart, pris par consensus dans l'intérêt des habitants de nos communes respectives.

Les commissions sur les Télécom comme sur la commission d'appel d'offres sont très imbriquées au Conseil syndical. Pour une question d'efficacité, les deux mêmes participent souvent à tour de rôle en titulaire ou en suppléant.

Sinon tout le reste, y compris l'opposition à Chevilly-Larue, qui est une majorité ailleurs peut avoir connaissance de tout ce qui se passe.

**Mme la MAIRE.** - Par rapport à la question soulevée, chaque fois qu'une représentativité se fait selon la proportionnelle, c'est indiqué dans le rapport de présentation de la délibération.

Chaque fois que cette mention est indiquée dans le rapport, vous pouvez considérer que vous avez à proposer des candidats ou à déposer des listes. Dès lors que cela n'est pas précisé, cela se fait nécessairement à la majorité absolue, auquel cas, c'est le rapport de force au sein du Conseil municipal qui prévaut.

Je mets aux voix ces propositions.

**☛ VOTE : ADOPTÉ, MOINS 4 VOIX CONTRE (BEVERLY ZEHIA, THIERRY MACHELON, LILIANE PONOTCHEVNY ET PATRICK VICERIAT) ET 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

4 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

**Mme la MAIRE.** - Le SIGEIF est un des outils de coopération intercommunale technique. Il a pour objet le service public de la distribution publique du gaz et de l'électricité. Il a été créé au début du XXème siècle. C'est un des gros syndicats de la région. Il regroupe 184 communes.

Depuis quelques années, nous avons coutume d'y envoyer un éminent membre du Conseil municipal des précédentes mandatures. Jean Garric nous représente en effet au sein de cette instance depuis plusieurs années. Je vous propose de le reconduire dans ses fonctions.

Il s'agit de désigner également, si vous en êtes d'accord, un suppléant. Je propose Christian Hervy.

Nous pouvons désigner des personnes qui ne sont pas forcément des conseillers municipaux mais qui s'inscrivent dans la logique de la mandature pour porter la voix de la commune.

Depuis combien de temps le fais-tu, Jean ?

**M. GARRIC.** - Depuis 31 ans.

**Mme la MAIRE.** - Cela appelle-t-il de votre part des observations ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

**☛ VOTE : ADOPTÉ, MOINS 4 VOIX CONTRE (BEVERLY ZEHIA, THIERRY MACHELON, LILIANE PONOTCHEVNY ET PATRICK VICERIAT) ET 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

**Mme la MAIRE.** - Je précise que ces syndicats doivent présenter un compte rendu annuel en

Conseil municipal en général en décembre. Jean Garric viendra nous présenter ce à quoi il a participé pendant l'année et le rapport d'activité du SIGEIF au mois de décembre prochain.

5 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

**Mme la MAIRE.** - C'est l'une des autres instances pour laquelle nous y envoyions un éminent membre de l'ancien Conseil municipal, M. Pierre Bernard. Il nous a fait part de sa volonté de ne pas continuer dans ses fonctions. Y a-t-il des volontaires pour participer en tant que délégué titulaire et suppléant à ce comité syndical ?

Monsieur Patrick Blas comme titulaire et Hermine Rigaud en suppléante.

Le SIFUREP, comme son nom l'indique dans l'intitulé complet, s'occupe de cinéraire. Il assure le service des pompes funèbres, la gestion des crématoriums et tout ce qui a ces problématiques.

**☛ VOTE : ADOPTÉ, MOINS 4 VOIX CONTRE (BEVERLY ZEHIA, THIERRY MACHELON, LILIANE PONOTCHEVNY ET PATRICK VICERAT) ET 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

6 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets de la région de Rungis (SIEVD)

**Mme la MAIRE.** - Ce syndicat a pour objet le tri, l'incinération, la gestion et le pôle de valorisation des déchets qui lui sont confiés par les communes adhérentes qui sont : Ablon, Arcueil, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Orly, Rungis, Thiais, Villeneuve-le-Roi ainsi que la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre pour les communes de Fresnes et de l'Haÿ-les-Roses.

Je propose comme délégués titulaires Stéphanie Daumin et Christian Hervy et comme délégués suppléants Laurent Taupin et André Deluchat.

**☛ VOTE : ADOPTÉ, MOINS 4 VOIX CONTRE (BEVERLY ZEHIA, THIERRY MACHELON, LILIANE PONOTCHEVNY ET PATRICK VICERAT) ET 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

7 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal pour la gestion d'un service de soins infirmiers à domicile

**Mme RIGAUD.** - Ce syndicat s'occupe des personnes âgées et des personnes handicapées dépendantes. Il envoie des infirmières et des aides-soignantes au domicile de ces personnes pour soit les aider à leur toilette, soit prodiguer des soins plus importants aux personnes qui ont notamment un traitement lourd.

5 communes participent à ce syndicat. Il s'agit de Fresnes, Thiais, Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses et Rungis. Le Siège se trouve à Fresnes.

Environ 200 à 300 personnes sont visitées par an par ce service de soins infirmiers à domicile.

**Mme la MAIRE.** - Il n'y a pas de délégué titulaire ou suppléant à désigner, mais trois représentants de la collectivité.

Y a-t-il des candidatures ?

Nous avons les candidatures d'Hermine Rigaud, de Jean-Paul Homasson, de Liliane Ponotchevny et de Sophie Nasser.

Je rappelle que cette instance fait partie de celles pour lesquelles le scrutin est à la majorité et non à la proportionnelle.

Je soumetts aux voix les propositions.

On va procéder à un vote nom par nom.

Je sou mets aux voix la candidature de M. Jean-Paul Homasson.

**☛ VOTE : ADOPTE, MOINS 4 VOIX CONTRE (BEVERLY ZEHIA, THIERRY MACHELON, LILIANE PONOTCHEVNY ET PATRICK VICERIAT) ET 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFERENT**

Je sou mets aux voix la candidature de Sophie Nasser.

**☛ VOTE : ADOPTE, MOINS 4 VOIX CONTRE (BEVERLY ZEHIA, THIERRY MACHELON, LILIANE PONOTCHEVNY ET PATRICK VICERIAT) ET 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFERENT**

Je sou mets aux voix la candidature d'Hermine Rigaud.

**☛ VOTE : ADOPTE, MOINS 4 VOIX CONTRE (BEVERLY ZEHIA, THIERRY MACHELON, LILIANE PONOTCHEVNY ET PATRICK VICERIAT) ET 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFERENT**

Je sou mets aux voix la proposition de Mme Liliane Ponotchevny.

**☛ VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 4**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 26 (LE GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 ET LE POUVOIR AFFERENT**

**Mme la MAIRE.** - Sont donc acceptées les candidatures de Jean-Paul Homasson, de Sophie Nasser et d'Hermine Rigaud. Ils représenteront dignement notre commune au sein de ce syndicat.

8 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux

**Mme la MAIRE.** - Je propose les candidatures de Stéphanie Daumin et d'André Deluchat en tant que titulaires et de Régine Boivin et de Nathalie Tchenquela-Grymonprez en tant que suppléantes.

Cela appelle-t-il des observations ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

**☛ VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

**Mme la MAIRE.** - Ce syndicat s'occupe de la gestion du cimetière qui se trouve sur le territoire de Chevilly-Larue, à côté de la résidence de la Croix-du-Sud.

9 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Haÿ-les-Roses

**Mme la MAIRE.** - Il s'agit du syndicat intercommunal propriétaire du foncier qui accueille les équipements sportifs pour le lycée.

Il s'agit de désigner 2 représentants. Il n'y a ni titulaire ni suppléant.

Y a-t-il des candidatures ?

Nous avons les candidatures de Barbara Lorand-Pierre, de Patrick Blas et de Beverly Zehia.

Je mets aux voix la candidature de Barbara Lorand-Pierre.

**☛ VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

Je mets aux voix la candidature de Patrick Blas.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

Je mets aux voix la candidature de Beverly Zehia.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 4 (LE GROUPE UMP)**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 26 (LE GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 ET LE POUVOIR AFFERENT**

Barbara Lorand-Pierre et Patrick Blas représenteront la municipalité au sein de ce syndicat.

10 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal à vocation d'études pour l'accueil des gens du voyage (SIETAG)

**Mme la MAIRE.** - Ce syndicat a été créé en 2003 entre les communes de Thiais, Rungis et Chevilly-Larue pour mener des études sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Nous devons désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Comme titulaires, je propose les candidatures de Stéphanie Daumin et de Joseph Ramiasa et comme suppléants celles de Jean-Paul Homasson et d'Hermine Rigaud.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

11 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat d'études du pôle Orly-Rungis

**Mme la MAIRE.** – Ce syndicat d'études concerne les communes d'Ablon, de Chevilly-Larue, d'Orly, de Rungis, de Thiais et de Villeneuve-le-Roi.

Les statuts nous invitent à désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Je vous indique toutefois que ces représentations comme pour celles du syndicat qui va suivre font l'objet d'une demande par le préfet en dissolution au vu de la façon renouvelée dont se posent le sujet et notamment l'association du Grand Orly. Le syndicat aura vocation à se réunir très probablement une seule fois pour procéder à sa dissolution. D'ailleurs, la décision de dissolution avait déjà été prise lors d'un Conseil municipal précédent. Il s'agira de l'entériner.

C'est une formalité administrative, une procédure incontournable.

Je vous propose donc de désigner Stéphanie Daumin et André Deluchat comme délégués titulaires et Christian Hervy et Hermine Rigaud comme suppléants.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

12 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal pour la gestion de la Sagamiris

**Mme la MAIRE.** - La question se pose dans les mêmes termes. Ce syndicat va se réunir pour être dissous suite aux préconisations de la commission départementale de coopération intercommunale.

Il nous faut désigner un titulaire et un suppléant.

Je me propose comme titulaire et vous propose Christian Hervy comme suppléant. Ce sera une réunion qui ne durera probablement pas très longtemps.

Cela appelle-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

13 - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal pour la géothermie à Chevilly-Larue et l'Haÿ-les-Roses

**Mme la MAIRE.** - Il s'agit de désigner 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants au scrutin majoritaire.

Je propose ma candidature. Y a-t-il d'autres candidatures aux postes de délégué titulaire : Renaud Roux, Joseph Ramiasa, André Deluchat et Genaro Suazo ?

Y a-t-il des candidats au poste de délégué suppléant ? Hélène Husson, Dominique Lo Faro, Régine Boivin, Nathalie Tchenquela-Grymonprez et Vincent Phalippou.

Je vois que 2 candidatures émanent d'un groupe de l'opposition : Liliane Ponotchevny et Patrick Viceriat.

Je vous propose de commencer par ces votes. Nous procéderons à un vote groupé pour les autres.

Qui est favorable à ces deux candidatures ?

☛ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 4 (LE GROUPE UMP)**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 26 (LE GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 ET LE POUVOIR AFFERENT**

Ces propositions sont rejetées à la majorité.

Je propose de soumettre les 10 noms que j'ai évoqués tout à l'heure.

☛ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

Les 10 représentants sont désignés à la majorité.

14 - Désignation d'un représentant de la commune au syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole

**Mme la MAIRE.** - Au départ, c'était sous forme informelle, ils n'étaient pas réunis en syndicat. Cela s'est ensuite transformé en syndicat intercommunal d'études en 2012. Ce syndicat regroupe toutes les collectivités d'Île-de-France de toute nature qui en ont fait la demande, c'est-à-dire commune, intercommunalité, département, région - la région Île-de-France y participe notamment - pour réfléchir ensemble aux enjeux métropolitains.

Je propose d'y envoyer la Maire, moi-même, en titulaire et Christian Hervy en suppléant.

Il s'agit d'un lieu de dialogue et d'échanges dans lequel les élus de la métropole peuvent échanger leur point de vue sur les constructions en cours et les enjeux métropolitains. L'actualité fait que nous aurons à faire entendre très fortement notre point de vue dans ce lieu sur l'actualité notamment en ce qui concerne le Grand Paris.

Les statuts de Paris Métropole sont rédigés en ce sens. Je pense qu'il est essentiel d'y envoyer le maire.

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

15 - Désignation d'un représentant de la commune au comité stratégique de la Société du Grand Paris (SGP)

**Mme la MAIRE.** - La Société du Grand Paris a été créée par la loi du 3 juin 2010. Cet établissement public est chargé de la conception du métro du Grand Paris.

Les communes de petite couronne et de grande couronne ne font pas partie de l'instance décisionnelle de cet établissement public formalisé par la loi.

En revanche, afin que les communes puissent y être représentées et afin de créer un lieu d'échange et de concertation avec les autres collectivités, un comité stratégique a été constitué. Celui-ci regroupe des représentants de toutes les communes. Il se réunit une fois par an en formation plénière puis plusieurs fois sous forme de groupes de travail notamment par ligne de projets de transport.

Là aussi, nous allons avoir une grosse actualité puisque nous avons à y porter le projet de prolongement de la ligne 14 sur notre territoire jusqu'à l'aéroport d'Orly dans un calendrier qui mérite d'être avancé par rapport aux préconisations du rapport de janvier 2013. C'est également une instance dans laquelle nous allons devoir porter fortement la voix de notre territoire.

Le Maire y est membre de droit. Je me propose donc comme l'une des délégués et André Deluchat pour y représenter, en tant que deuxième délégué, la collectivité.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

16 - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la société publique locale "SEMHACH"

**Mme la MAIRE.** - La Semhach s'occupe de la distribution de la géothermie locale.

**M. HERVY.** - Le Syndicat s'occupe des investissements sur l'infrastructure du réseau et la Semhach de l'exploitation du réseau de chauffage.

**Mme la MAIRE.** - Y a-t-il des candidatures ?

Christian Hervy, Hermine Rigaud et Laurent Taupin.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

17 - Désignation d'un représentant de la commune au Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94)

**Mme la MAIRE.** - Ce syndicat d'actions foncières assure le portage foncier. Il a notamment été un partenaire pour les opérations du Petit-Le-Roy ou de la ZAC RN 7 Nord.

Je vous propose d'y reconduire le précédent représentant, à savoir moi-même.

Je soumets cette proposition aux voix.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

18 - Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de la Société d'Aménagement et de Développement du Val-de-Marne (SADEV 94)

**Mme la MAIRE.** - Il y a une réunion annuelle.

Je propose d'y reconduire la précédente représentante, à savoir moi-même.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

19 - Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis Seine-Amont (EPA ORSA)

**Mme la MAIRE.** - L'EPA ORSA est l'établissement public d'aménagement d'Orly Rungis Seine Amont. Le décret ministériel fixe les termes des représentants. Il désigne de droit les Maires comme représentants légitimes des collectivités. Aussi, je vous propose de me désigner.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

20 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'appel d'offres

**Mme la MAIRE.** - Nous entrons maintenant dans une désignation qui appelle un vote à la proportionnelle.

Il y a 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants à désigner.

C'est un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Là, en l'occurrence, nous avons 5 sièges de délégués titulaires à pourvoir. Lorsqu'il y a 5 sièges à pourvoir, le rapport de force au sein de ce Conseil municipal conduit à désigner des représentants de chacune des listes. Les votes à la proportionnelle conduiront à faire désigner 4 représentants titulaires pour la majorité et 1 représentant suppléant pour l'opposition.

Lors de ce scrutin, nous avons 2 solutions, soit nous votons à bulletin secret et la désignation se fait selon la répartition que je vous ai indiquée, soit nous considérons que le vote a eu lieu a priori au regard des rapports de force présents dans cette assemblée, auquel cas, nous n'avons pas la nécessité de passer par un vote à bulletin secret, il nous suffit de désigner chaque fois les personnes qui résultent du vote à bulletin secret au regard des rapports de force.

Je vous propose que nous adoptions la deuxième possibilité, cela évitera de faire de nombreuses manipulations avec 2 assesseurs qui dépouillent les bulletins.

*(Approbation.)*

Naturellement, la délibération dira que le vote a eu lieu à la proportionnelle.

Pour ce qui concerne les représentants de la liste portée par la majorité municipale, je propose André Deluchat, Hélène Husson, Laurent Taupin et Nora Lamraoui Boudon comme titulaires et comme suppléants Jean-Paul Homasson, Dominique Lo Faro, Hermine Rigaud et Hadi Issahnane.

Pour ce qui concerne la liste d'opposition, quels candidats présentent les groupes d'opposition ?

**M. MACHELON.** - Moi-même en tant que délégué titulaire.

**Mme la MAIRE.** - Avez-vous un délégué suppléant ?

**M. RIOUAL.** - Moi-même.

**Mme la MAIRE.** - Chaque groupe d'opposition aurait pu présenter chacun une liste différente.

J'en conclus que les deux groupes d'opposition présentent une liste commune à la représentation de cette instance.

Je mets aux voix cette proposition.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

21 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger à la commission d'ouverture des plis lors des délégations de service public

**Mme la MAIRE.** - Les modes de représentation se font de la même façon, c'est-à-dire à la proportionnelle selon les mêmes règles.

Les travaux de cette commission sont éminemment liés aux travaux de la commission d'appel d'offres.

Pour les membres de la majorité, je vous propose d'y présenter les mêmes représentants que pour la commission d'appel d'offres.

Quelles sont les propositions des groupes d'opposition ?

**M. MACHELON.** - Moi-même en tant que titulaire.

**M. RIOUAL.** - Moi-même en que tant suppléant.

**Mme la MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

22 - Fixation du nombre de représentants du conseil municipal au CCAS

23 - Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

**Mme la MAIRE.** - Il s'agit, dans un premier temps, de désigner le nombre de représentants au CCAS et, dans un deuxième temps, les représentants.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation de 8 délégués, de la même façon que nous l'avions fait dans la précédente mandature conformément au règlement en vigueur.

Je sou mets cette proposition aux voix sachant que, là aussi, ce sera une désignation à la proportionnelle qui conduira à désigner sur 8 représentants 6 issus d'une liste de la majorité et 2 des groupes de l'opposition. C'est toujours selon le mode de la proportionnelle au plus fort reste. 3 listes sont susceptibles d'être déposées.

Je mets aux voix le nombre de représentants au sein de cette commission.

Qui est favorable avec le nombre de 8 ?

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Mme la MAIRE.** - Il s'agit maintenant de déposer les listes de candidats au CCAS.

Pour la majorité, je propose Hermine Rigaud, Régine Boivin, Muriel Desmet, Nora Lamraoui-Boudon, Charlotte Régina et Patrick Blas, partant du même principe que tout à l'heure, à savoir que nous ne procédons pas à un vote à bulletins secrets.

Les groupes de l'opposition ont-ils des candidats à proposer ?

**Mme ZEHIA.** - Moi-même.

**M. RIOUAL.** - Bruno Tranchant.

**Mme la MAIRE.** - Je mets aux voix ces propositions.

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

24 - Désignation des représentants du Conseil municipal au comité de la Caisse des Écoles

**Mme la MAIRE.** - Nora, peux-tu nous expliquer ce qu'est la caisse des écoles ?

**Mme BOUDON.** - Elle sert à financer essentiellement les fournitures scolaires des enfants de CP et de CM2 ainsi que les projets pédagogiques, les cars, les sorties, éventuellement les fonds de secours

pour les familles en difficulté et une aide pour les enfants qui vont au collège.

**Mme la MAIRE.** - Évidemment, il y a un lien très fort avec les délégations des élus dans le domaine de l'enfance et de l'enseignement.

Je propose les candidatures de Nora Lamraoui-Boudon et d'Hélène Husson au regard de leur délégation.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

**Mme la MAIRE.** - Je précise que la Maire est présidente de droit de cette instance, comme du CCAS, ce que j'ai oublié de préciser tout à l'heure.

25 - Désignation des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des collèges de la ville

**Mme la MAIRE.** - Nous avons un titulaire et un suppléant à désigner pour chaque collège.

Pour le collège liberté, Hélène Husson et Christian Nourry, pour le collège Jean Moulin, Nora Lamraoui-Boudon et Barbara Lorand-Pierre.

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

26 - Désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du lycée de Chevilly-Larue

**Mme la MAIRE.** - Il nous faut désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

La logique de délégation joue fortement.

En délégués titulaires, je propose Barbara Lorand-Pierre et Nora Lamraoui-Boudon et en suppléants Kwatar Ouzet et Hadi Issahnane.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

27 - Mise en place d'un Conseiller municipal en charge des questions de défense

**Mme la MAIRE.** - Sa fonction vise surtout à identifier un interlocuteur du préfet et du ministère en cas de sujets qui concernent la défense.

Je vous propose la candidature de Patrick Blas.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTEE A LA MAJORITE**

28 - Désignation d'un membre du conseil municipal pour représenter la collectivité lors de l'élection des membres du conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

**Mme la MAIRE.** - Ce représentant sera surtout appelé à voter en début d'exercice de cette caisse.

Je propose André Deluchat.

Je soumetts aux votes la proposition.

➤ **VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTEE A LA MAJORITE**

29 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association "Centre culturel de Chevilly-Larue"

**Mme la MAIRE.** - Nous avons à désigner 5 délégués.

Rien ne nous oblige à le faire selon les règles de la proportionnelle.

Toutefois, nous avons adopté un principe lors de la précédente mandature que je vous propose de reconduire, à savoir d'envoyer 4 représentants de la majorité et 1 représentant de l'opposition.

Cette proposition vous agréé-t-elle ?

*(Approbation.)*

Je propose d'y envoyer Élisabeth Lazon, Patrick Blas, Amélie Afantchawo et Nathalie Tchenquela-Grymonprez.

Je précise que tout Conseiller municipal qui participe au Conseil d'administration d'une association de la ville n'est pas appelé à siéger au Conseil d'administration en tant qu'autre chose que Conseiller municipal. Nous avons eu cet échange lors de la précédente mandature. Nous ne pouvons prendre le risque d'avoir des associations localement dont les Conseils d'administration soient trop fortement occupés par des élus du Conseil municipal. Nous nous soumettrions à des remarques de la part de la Cour des Comptes.

C'est la raison pour laquelle j'apporte cette précision. Il y a plusieurs associations pour lesquelles la question pourrait se poser.

On s'exposerait au risque de gestion de fait, le point principal mis en avant dans le rapport de la Cour des Comptes.

J'ai besoin d'un représentant de l'opposition. Beverly Zehia.

Je mets aux voix les propositions suivantes : Élisabeth Lazon, Patrick Blas, Amélie Afantchawo, Nathalie Tchenquela-Grymonprez et Beverly Zehia.

**☞ VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTÉE, MOINS 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

30 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association "La Maison du conte"

**Mme la MAIRE.** - Nous avons 3 représentants à désigner selon le principe d'un vote majoritaire.

Je propose les candidatures d'Élisabeth Lazon, de Charlotte Régina et de Régine Boivin.

Nous passons au vote.

**☞ VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**

31 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association "Conseil de gestion et d'animation de la Maison pour tous"

**Mme la MAIRE.** - Nous avons à désigner 4 représentants. Là aussi, nous avons fait le choix d'y envoyer 3 représentants de la majorité et 1 de l'opposition.

Pour la majorité municipale, je vous propose Nora Lamraoui-Boudon, Muriel Desmet et Régine Boivin.

Y a-t-il une proposition de l'opposition ?

**Mme PONOTCHEVNY.** - Moi-même.

**Mme la MAIRE.** - Je mets aux voix.

**☛ VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTÉE, MOINS 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

32 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "amitié Hochdorf - Chevilly-Larue"

**Mme la MAIRE.** - 2 membres de droit représentent le Conseil municipal sur 11 membres dont 9 sont issus de l'Assemblée générale de l'association.

Je propose les candidatures de Jean-Paul Homasson et de Joseph Ramiasa.

Je mets aux voix.

**☛ VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

33 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association "Mission locale de Bièvre Val-de-Marne"

**Mme la MAIRE.** - La Maire est membre de droit. Il nous faut désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, un binôme pour l'Assemblée générale et un binôme pour le Conseil d'administration.

Hermine veux-tu dire quelques mots de la mission locale ?

**Mme RIGAUD.** - Cette structure aide des jeunes de moins de 26 ans à s'insérer dans la vie professionnelle. Elle travaille en partenariat avec le Pôle Emploi. Elle s'occupe essentiellement de formation, d'emploi, de contrats aidés et des problèmes qui se posent de plus en plus aux jeunes : des problèmes de santé, de logement. Cette institution s'en occupe très bien puisqu'elle a été reconnue sur le plan des missions locales.

**Mme la MAIRE.** - Comme délégué titulaire à l'Assemblée générale, il est proposé Barbara Lorand-Pierre et comme délégué suppléant Hadi Issahnane et au conseil d'administration Laurent Taupin comme titulaire et Hermine Rigaud comme suppléante.

**☛ VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

34 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au Conseil d'administration du Comité de bassin d'emploi sud Val-de-Marnais

**M. TAUPIN.** - Le CDE regroupe les villes de Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses, Rungis et Thiais ainsi que des représentants des syndicats et des associations qui ont pour mission d'améliorer la situation de l'emploi sur le territoire de ces communes.

Le Président de cette Association est Richard Dell'Agnola, le Maire de Thiais. Ils font un travail de sensibilisation, de formation, de suivi des demandeurs d'emploi et d'information auprès d'eux ainsi qu'auprès des entreprises puisque c'est un élément important dans la relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

**Mme la MAIRE.** - Le délégué titulaire est statutairement le Maire. Il s'agit de désigner 2 délégués suppléants qui seront Laurent Taupin et Genaro Suazo.

Je mets aux voix cette proposition.

**☛ VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

35 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au Conseil d'administration de l'association "Action Emploi Formation 94"

**M. TAUPIN.** - Le siège d'AEF 94 est situé à l'Haÿ-les-Roses, rue Paul Hochart. Elle a pour mission d'aider les personnes en insertion professionnelle, les demandeurs d'emploi jeunes et adultes des communes de Chevilly-Larue, l'Haÿ-les-Roses, Vitry, Villejuif, etc. les communes

alentours.

C'est une association intermédiaire qui, avec une formation professionnelle, permet à ces gens de travailler soit auprès de particuliers soit auprès de collectivités et donc de se réinsérer dans le monde de l'emploi.

Dans le cadre du chantier L'Oréal que vous voyez se monter sur la nationale 7, AEF 94 a servi d'intermédiaire pour favoriser l'emploi de personnes en insertion.

**Mme la MAIRE.** - Tu proposes ta candidature, je crois ?

**M. TAUPIN.** - Oui.

**Mme la MAIRE.** - Ainsi qu'Hermine Rigaud.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE**

36 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au Conseil d'administration de l'association "le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais"

**Mme la MAIRE.** - Cette association s'occupe de développer le commerce équitable sur la commune. Elle est un partenaire dans le cadre du label de territoires de commerce équitable que nous avons obtenu il y a 2 ans de mémoire. Elle développe également des actions en faveur de l'économie sociale et solidaire. Cela va de l'échange de savoir et de savoir-faire à l'aide aux devoirs en passant par l'aide à la création d'emplois en partenariat, etc.

C'est une association dans laquelle, là aussi, par souci de bonne représentativité, la majorité décide d'ouvrir un siège aux groupes d'opposition.

Il y a 3 candidatures à la majorité et 1 à l'opposition.

Je propose pour la majorité Régine Boivin, Barbara Lorand-Pierre et Sophie Nasser.

L'opposition a-t-elle une proposition ?

**Mme PONOTCHEVNY.** - Moi-même.

**Mme la MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTEE, MOINS 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFERENT**

37 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association "Val-de-Marne actif pour l'initiative"

**Mme la MAIRE.** - Il y a à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**M. TAUPIN.** - Cette association regroupe les communes ainsi que des entreprises. Elle a pour objectif de faire des prêts d'honneur aux créateurs d'entreprise et de les suivre dans la dure tâche qu'est la création d'entreprise. Elle joue un rôle social. Elle fait également un gros travail dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

**Mme la MAIRE.** - D'où la proposition d'y désigner Laurent Taupin au titre de l'emploi et Régine Boivin au titre de l'économie sociale et solidaire.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTEE A LA MAJORITE**

38 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'association La Ferme du Saut du Loup

**Mme la MAIRE.** - Nous avons 4 représentants à désigner. Lorsque nous avons 4 représentants, nous choisissons d'ouvrir un poste à l'opposition.

Pour ce qui concerne la majorité, je pense que Murielle Desmet sera candidate au vu de la délégation qui est la sienne. Le seront également Barbara Lorand-Pierre et Sophie Nasser.

Quelle est la proposition de l'opposition ?

**Mme PONOTCHEVNY.** - Moi-même.

**Mme la MAIRE.** - Je mets aux voix cette proposition.

**☛VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTEE, MOINS 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFERENT**

39 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'association SOL'EPI

**Mme la MAIRE.** - Nous désignons 4 représentants pour siéger à son Conseil d'administration. Le principe est le même. Pour ce qui concerne la majorité, je propose Hermine Rigaud, Hélène Husson et Régine Boivin.

Qu'en est-il pour l'opposition ?

**Mme PONOTCHEVNY.** - Je me présente.

**☛VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTEE, MOINS 2 ABSTENTIONS (BRUNO TRANCHANT ET PASCAL RIOUAL) ET LE POUVOIR AFFERENT**

**Mme la MAIRE.** - Il nous faut préalablement à la délibération suivante désigner officiellement par vote 2 représentants au sein de l'AREPA car, jusque-là, il n'y en avait qu'un. L'AREPA nous a fait savoir que 2 représentants leur convenaient très bien.

Je vous prie d'intégrer dans le PV de l'assemblée cette délibération.

Êtes-vous favorables à y envoyer 2 représentants ?

**☛VOTE :**

➤AVIS FAVORABLES = 30 VOIX

➤ABSTENTIONS = 2 VOIX ET POUVOIR AFFERENT

40 - Désignation d'un représentant de la commune au conseil de la vie sociale de l'Association des Résidences pour Personnes Âgées (AREPA)

**Mme la MAIRE.** - Les 2 représentantes proposées sont Hermine Rigaud et Charlotte Régina.

Je mets aux voix.

**☛VOTE : LA PROPOSITION EST ADOPTEE A LA MAJORITE**

41 - Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'association Service médico-social des halles (SMSH)

**M. HOMASSON.** - Ce service à une grande importance sur la ville. Bon nombre de Chevillais viennent s'y faire soigner sachant que, depuis un an ou deux, on peut avoir une répartition quasi exacte de la cohorte même si je n'aime pas beaucoup ce terme.

Le SMSH a eu des difficultés financières, je n'y reviens pas dessus, les personnes de l'ancienne

mandature sont au courant. Actuellement, ils sont à l'équilibre. Il y a la nécessité d'aider le SMSH de façon régulière depuis quelques années.

**Mme la MAIRE.** – Les Chevillais représentent à peu près 1/3 de la patientèle. C'est une entité très importante pour la population chevillaise en particulier celle qui a plus de mal à accéder aux soins de santé.

C'est traditionnellement le Maire qui y est représenté. Je vous propose ma candidature.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 30 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

42 - Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association des communes et communautés du Grand Orly

**M. HERVY.** - C'est une association que nous avons créée avec les communes qui composaient auparavant le syndicat d'études du Pôle Orly-Rungis, le SIEPOR, ajouté des communes de Villeneuve-Saint-Georges et de Valentin pour ce qui est de l'autre côté de la Seine et pour le Nord/Essonne des communes qui composent la communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne, à savoir Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge et une autre commune qui n'est pas membre de la CAPE qui est la commune de Morangis.

Ensemble, ces communes et la Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne ont décidé de se réunir pour défendre les atouts du Pôle Orly-Rungis en termes d'aménagement sur le plan économique pour la défense de l'emploi et sur les questions de l'environnement afin de faire reconnaître le plus possible ce territoire auprès des pouvoirs publics comme un territoire de projet de développement.

Cela a conduit comme première action à élaborer un Atlas du territoire permettant d'en préciser les atouts et les enjeux, lequel Atlas a été présenté l'année dernière au cours d'un colloque qui a duré toute une journée et réuni 200 personnes issues de ces communes mais aussi des autres collectivités publiques. Des experts de tous ordres sont venus soit critiquer notre travail, mais avec l'idée de le faire avancer plus loin, pas de le remettre en cause, soit valoriser la démarche entreprise et la justifier de leur point de vue.

C'est donc une association qui a pris sa place dans le paysage politique de notre département et du département de l'Essonne.

J'espère que les changements politiques intervenus dans les villes ne remettront pas en cause le travail et les avancées.

J'indique à ce sujet que j'ai rendez-vous avec 2 Maires cette semaine et la semaine prochaine pour explorer les conditions de la poursuite de ce travail.

**Mme la MAIRE.** - Afin de bénéficier de toute l'antériorité et la continuité sur ce dossier évidemment essentiel dans le cadre des débats qui nous animent sur les enjeux métropolitains, je vous propose d'y envoyer comme représentant officiel Christian Hervy même si le Maire y participe de droit et sera présent aux réunions.

Je soumetts cette proposition aux voix.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 30 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

#### 43 - Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association SYNCOM

**Mme la MAIRE.** – L'association Syncom est une émanation du Sedif, du Sigeif et du Sipperec, 3 instances de coopération intercommunale au sein desquelles nous avons désigné tout à l'heure nos représentants. Elle a pour but d'apporter par l'usage d'un outil informatique une aide à la gestion du travail de voirie comme indiqué par ailleurs dans le rapport de présentation.

Y a-t-il des candidats ?

Vincent Phalippou en tant que titulaire et Genaro Suazo en tant que suppléant.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 26 VOIX**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = 4 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

#### 44 - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association T7 et L14

**Mme la MAIRE.** - Cette association essaye de faire avancer les grands dossiers de transport du territoire. Nous lui devons beaucoup pour l'obtention et l'arrivée sur le territoire du tramway. Cela a initié par Guy Pettenati à l'époque. Les statuts ont été élargis aujourd'hui à la ligne 14.

**M. DELUCHAT.** - Tu as dit l'essentiel !

L'objectif est d'élargir ce que nous avons fait pour le tramway avec les résultats positifs que chacun reconnaît. Nos territoires peuvent être fiers de ce transport. Cela a mis du temps à arriver. Il faut se souvenir d'où l'on est parti et où l'on est arrivé au bout de 15 années. Ce n'était pas une petite affaire. Il faut que nous arrivions à accélérer le processus pour la ligne 14. Il faudrait l'obtenir en 2023, gagner au moins 4 années sur les échéances prévues.

Nous avons rencontré le Président de la Société du Grand Paris au sein d'Orbival hier ou avant-hier. Il nous a fait part qu'il maintenait les échéances fixées par le Premier Ministre, mais qu'il pouvait y avoir des évolutions.

On est conscient que s'il y a une bonne bataille sur l'ensemble du territoire du Val-de-Marne, c'est-à-dire que si tous ceux qui sont partie prenante de la ligne Orbival, la ligne 15, le sont aussi pour la ligne 14 pour aller à Orly dans la continuité, cela devrait se décider avant la déclaration d'utilité publique qui aura lieu au mois de juin.

Nous avons une fenêtre pour accélérer notre pression afin d'être, au mois de juin, en capacité de gagner quelques années.

**Mme la MAIRE.** - Ce débat s'appuie sur le rapport de la commission d'enquête de la ligne rouge qui s'était tenu au cours des précédents mois. La commission a rendu ses conclusions en janvier dernier. La commission d'enquête publique de la ligne rouge et notamment son Président ont évoqué le fait que, pour que l'ensemble du système de la ligne rouge (Orbival, la partie Val-de-Marne) fonctionne de bonne façon en interconnexion avec le reste du réseau, il était impératif que le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Orly, la totalité du tronçon depuis Olympiade à Paris jusqu'à l'aéroport d'Orly, se fasse dans un calendrier avancé en une seule fois et non pas en 2 fois avec un premier tronçon s'arrêtant à Villejuif IGR. La date de 2024 a été évoquée dans le rapport au lieu de 2027 ou 2030 comme évoqué préalablement.

Un certain nombre d'expertises émanant soit de la RATP soit d'experts des commissions d'enquête convergent toutes sur l'absolue nécessité d'avancer le calendrier et surtout de réaliser cette ligne

dans sa totalité.

Il faut que l'on avance de bonne façon. Cette association, au même titre qu'elle a pu nous permettre de le faire sur le tramway, doit être un outil important pour nous permettre d'obtenir des engagements de la part des décideurs notamment de la Société du Grand Paris.

Je propose d'y envoyer Stéphanie Daumin en déléguée titulaire et André Deluchat en délégué suppléant.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 30 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

45 - Désignation des représentants de la commune au sein du Comité de défense des villes riveraines de l'aéroport d'Orly

**M. DELUCHAT.** - Des associations se sont créées pour se battre pour que le couvre-feu ne soit pas remis en cause et avoir la possibilité de faire plus d'emports d'avions plutôt que de multiplier les navettes. Je vous rappelle l'historique. Toutes les 2 heures, un avion décollait pour Toulouse ou Bordeaux sans que l'on préoccupe du nombre de passagers à bord.

Cette période est écoulée. Il a fallu conduire cette bataille pour avoir des emports d'avions comprenant chaque fois en moyenne au minimum 120 passagers.

Cela évite de la pollution, ainsi que des désagréments aux habitants. Cela veut dire que, sans changer le trafic, le nombre de passagers, on peut gagner en efficacité. Les associations agissent pour que l'aéroport demeure et pour que l'on fasse attention à tous ceux qui vivent autour. Il faut trouver le juste milieu.

En revanche, d'autres associations revendiquent le fait qu'elles ne veulent pas de l'aéroport, vous le savez très bien.

Ces associations sont importantes. Nous devons y être. Nous y faisons valoir le discours de la municipalité de Chevilly-Larue que nous avons évoqué depuis que je suis là !

On n'a jamais changé dans cette affaire.

Cette association est parfois représentée au niveau de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport d'Orly, parfois pas. Tout dépend du nombre d'associations. C'est par des votes que les unes et les autres participent à cette commission.

Je propose que l'on continue d'y être parce qu'on a tout intérêt à préserver l'activité économique, mais aussi le bien-vivre de nos populations.

**Mme la MAIRE.** - Je propose d'y désigner Stéphanie Daumin et André Deluchat.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 30 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

46 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "Ville et aéroport"

**Mme la MAIRE.** – Cette association traite du développement durable à proximité des aéroports. Il s'agit d'une association nationale à laquelle nous avons adhééré en 2000. Elle concerne tous les aéroports du territoire français.

Je propose d'y envoyer Stéphanie Daumin en titulaire et André Deluchat en suppléant.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 30 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

47 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "Orbival, un métro pour la banlieue"

**Mme la MAIRE.** - Nous avons adhéré à cette association en 2007, peu de temps après sa création. À cette époque, notre commune n'était pas traversée par le projet Orbival. C'était avant que ne soit publié le décret sur le tracé du Grand Paris. Il y a donc une antériorité par rapport au métro tel que nous le connaissons. C'est notamment grâce à cette association que le tracé actuel du projet de ligne rouge, à savoir la ligne 15, du projet du Grand Paris a repris, en très grande partie, le tracé élaboré au sein de cette association qui regroupe toutes les communes et notamment tous les maires des communes traversées par le projet.

À l'époque, nous avons choisi d'adhérer à cette association parce que, même si le métro ne traversait pas notre territoire, les interconnexions avec les autres modes de transport, notamment le métro puis le tramway, se posaient à notre territoire. Même s'il ne passe par chez nous, nous sommes impactés par le fait de pouvoir traverser en métro le département d'Est en Ouest. Il était donc essentiel de le faire.

Je vous propose d'y désigner la Maire en tant que déléguée titulaire comme il est de tradition de le faire et André Deluchat en tant que délégué suppléant.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 30 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

48 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "Réseau des élus et collectivités hors AGCS"

**Mme la MAIRE.** - Cette association s'est montée afin de contester la décision de soumettre aux règles du commerce les services notamment en matière de culture mais pas seulement au sein de l'organisation mondiale du commerce.

Nous avons adhéré à cette association en 2005.

Je vous propose d'y envoyer Renaud Roux et Genaro Suazo.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 26 VOIX**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = 4 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFÉRENT**

49 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "AMORCE"

**Mme la MAIRE.** - C'est l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid.

Au regard des délégations, je propose les candidatures de Renaud Roux et de Genaro Suazo.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 26 VOIX**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = 4 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFERENT**

50 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association Française pour le contrat mondial de l'eau (ACME)

**Mme la MAIRE.** - L'Association Française pour le Contrat Mondial de l'Eau a été mise en place à l'époque par Danièle Mitterrand et à laquelle nous avons décidé d'adhérer en décembre 2005.

Je propose les candidatures de Renaud Roux en titulaire et d'Hermine Rigaud en suppléante.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 26 VOIX**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = 4 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFERENT**

51 - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association "Une eau pour tous - objectif 2010"

**Mme la MAIRE.** - Cette association a pour but la mise en œuvre d'une expertise indépendante afin d'examiner les conditions qui permettraient d'assurer un retour au service public de l'eau. Il s'agit de la très importante question de la gestion en régie publique de l'eau. C'est pourquoi je propose d'y désigner Renaud Roux, au regard de sa délégation, comme représentant titulaire et Laurent Taupin comme représentant suppléant.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 26 VOIX**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = 4 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFERENT**

52 - Désignation des représentants de l'association pour le Centre local d'information et de coordination gérontologique du secteur n° 6 du Val-de-Marne

**Mme la MAIRE.** – Cette association est plus communément appelée le Clic. Je vous indique qu'il y a une erreur dans le rapport de présentation qui vous a été soumis. La dernière phrase évoque la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. En réalité, il nous faut désigner 2 représentants, il n'y a pas de titulaire ni de suppléant.

Au regard des délégations des uns et des autres, je mets aux voix les propositions de candidatures d'Hermine Rigaud et de Sophie Nasser.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 26 VOIX**

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = 4 VOIX*

➤ *ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFERENT*

53 - Désignation d'un représentant de la commune au sein du Comité Départemental du Tourisme

**Mme la MAIRE.** - Nous avons adhéré à ce comité l'année dernière.

Notre adhésion se justifie notamment par le fait que nous avons mis en place, l'année dernière ou l'année d'avant, la taxe de séjour comme recette locale. Nous avons à déployer un certain nombre d'actions en rapport avec le CDT, avec le tourisme pour continuer de justifier de percevoir cette taxe. Cela s'inscrit par ailleurs dans les objectifs de l'agenda 21 en termes notamment de développement d'itinéraires cyclables et d'itinéraires piéton dans la ville ainsi que dans le cadre du projet de la cité de la gastronomie, celui-ci comportant un important volet touristique.

Le rayonnement touristique de l'établissement jouera un rôle important dans la réussite globale du projet. C'est pourquoi je propose d'y désigner Christian Hervy au regard de la délégation qui lui a été confiée.

Je mets aux voix.

☞ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLES = 28 VOIX*

➤ *ABSTENTIONS = 4 (M. RIOUAL, M. TRANCHANT, MME BEVERLY ZEHIA ET MME LILIANE PONOTCHEVNY) ET LE POUVOIR AFFERENT*

54 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil Intercommunal de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (CILDT)

**Mme la MAIRE.** – Même chose au regard des délégations des uns et des autres, je propose d'envoyer Hélène Husson. En matière de prévention, c'est une instance avec laquelle nous aurons des actions de partenariat à développer.

Je mets aux voix.

☞ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLES = 26 VOIX*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = 4 VOIX*

➤ *ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFERENT*

55 - Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Insertion de l'Hayès-Roses

**Mme la MAIRE.** - Là aussi, nous avons un représentant titulaire et un représentant suppléant à y envoyer. Je propose les candidatures d'Hermine Rigaud comme titulaire et de Laurent Taupin comme suppléant.

Je mets aux voix.

☞ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLES = 26 VOIX*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = 4 VOIX*

➤ *ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFERENT*

**M. VICERIAT.** - Nous avons terminé les désignations. Est-il possible de faire un commentaire ?

**Mme la MAIRE.** - Je vous en prie.

**M. VICERIAT.** - Madame la Maire, vous avez souhaité faire un Conseil municipal d'ouverture. Ce n'est pas le cas, c'est une occasion ratée. Je pense que vous auriez dû associer beaucoup plus les partenaires et les membres de l'opposition. Je rappellerai ici que nous n'avons eu que 26 % des voix, malheureusement, 12 % des Conseillers municipaux et, à la sortie, on se retrouve avec 6 ou 7 délégations. C'est vraiment très peu. C'est dommage.

**Mme la MAIRE.** - Monsieur Viceriat, ce que je retire de ces désignations c'est que nous avons besoin que l'exécutif local soit en situation de travailler avec les partenaires dans le cadre de l'action municipale. À l'occasion de ce scrutin, les électeurs nous ont confié la responsabilité de le faire en toute responsabilité et donc d'être en capacité de mener à bien la totalité de nos compétences mais également de notre projet. Chaque fois que cela a été indispensable et nécessaire, nous avons considéré, j'ai considéré, qu'il était absolument indispensable d'y envoyer les élus de la majorité pour pouvoir travailler de bonne façon au sein de l'exécutif municipal.

Pour autant, je vous demanderai de me donner acte du fait que, chaque fois que cela a été possible et que cela ne posait pas de problème de fond, la possibilité a été offerte à l'opposition d'être représentée dans les différentes instances, notamment les associations locales qui me semblent être les instances les plus légitimes pour que la diversité du Conseil municipal s'y exprime et y soit représentée.

Très franchement, c'est loin d'être le cas dans beaucoup de villes de toute sensibilité politique confondue.

**M. HERVY.** - J'approuve tout à fait ce que vient de dire la Maire. Il faut ajouter que nous sommes dans 2 logiques différentes suivant que nous désignons nos représentants dans des syndicaux intercommunaux ou que nous les désignons dans des institutions communales.

Le pluralisme de la représentation ne dépend que de l'assemblée communale. Il est normal, comme l'a proposé Mme la Maire, que nous y veillions ensemble.

Vous devez également bien considérer que, dans les syndicaux intercommunaux, toutes les communes désignent leurs représentants. L'existence du pluralisme dans ces syndicats ne dépend pas que de notre représentation communale mais de l'addition des représentations de toutes les communes. Nous pouvons par exemple ne pas prendre le risque qu'un syndicat soit dirigé par une majorité différente de ce que les électeurs ont décidé dans l'addition de chacune des communes. Il faut quand même être raisonnable.

#### 56 - Fixation des indemnités de fonction des élus

**Mme la MAIRE.** - Les indemnités des différents élus sont soumises à des règles extrêmement précises en fonction de leurs responsabilités.

L'enveloppe globale attribuée aux différents élus dépend de la taille de la commune.

Pour ce qui est de notre commune, le calcul de l'indemnité se fait sur l'indice brut 1015. L'indemnité du Maire au sein de cette enveloppe ne peut dépasser 65 % de ce montant, celle des adjoints 27,5 %. Ces indemnités sont majorées de 15 % lorsque la commune est chef-lieu de canton.

L'enveloppe globale mensuelle à répartir entre les différents membres de l'exécutif investis de responsabilités est de 13 661,50 €.

Je vous propose que nous fixions au sein de cette enveloppe une indemnité pour les Conseillers municipaux délégués, c'est-à-dire que l'enveloppe globale ne soit pas répartie qu'entre le Maire et les adjoints mais entre le Maire et les adjoints et les Conseillers délégués dans la limite de 6 % de ce

fameux indice brut 1015 puisque nous ne pouvons aller au-delà, c'est fixé par le code général des collectivités.

Compte tenu de ceux éléments, je vous propose de répartir cette enveloppe de la façon suivante : 65 % de l'indice brut 1015 majoré de 15 % à Mme la Maire. Je vous indique à cet égard que j'ai décidé de mettre fin au contrat qui me lie dans ma vie professionnelle de manière à me consacrer à temps plein à mon activité de Maire. Il me faut bien évidemment percevoir cette indemnité pour pouvoir continuer dans la vie de tous les jours.

Je vous indique ensuite que l'enveloppe sera répartie à hauteur de 22,2826 % de l'indice brut 1015 majoré de 15 % aux 9 adjoints municipaux et de 6 % de l'indice brut 1015 aux 9 Conseillers délégués.

Vous avez en annexe de cette délibération les montants bruts, je tiens à le préciser, auxquels cela correspond.

Pour le Maire, cela représente une indemnité brute de 2 841,59 €, soit environ 2 200 € nets.

Les maires adjoints percevront une indemnité brute de 974,12 € ce qui doit faire un peu moins de 900 € nets très probablement autour de 870. Les Conseillers délégués quant à eux percevront une indemnité brute de 228,09 €, ce qui doit faire un peu moins de 200 € nets.

Vous pouvez constater la totale transparence de ces informations.

Je vous demande de valider dans la même délibération les indemnités des uns et des autres ainsi que leur taux.

**M. VICERIAT.** - Je trouve normal que les élus qui travaillent soient rémunérés. Pour autant, dans le contexte actuel de crise économique où beaucoup de Françaises et de Français mais aussi de Chevillaises et de Chevillais ont des difficultés, je pense que l'on pourrait leur donner un signe en n'appliquant pas par exemple le taux maximal.

Je vois un taux maximal de 65 %. Je ne remets pas en cause les sommes qui ne sont pas élevées, mais ce serait peut-être un signe positif à donner à des gens qui sont en difficulté. À mon avis, ils verraient cela d'un bon œil.

**Mme la MAIRE.** - Je me demande quel signe je vais pouvoir apporter au propriétaire de mon logement lorsque je vais devoir lui payer mon loyer, Monsieur Viceriat.

Par ailleurs, une question de fond est soulevée à travers cette question d'indemnité des élus. C'est une question sur laquelle il ne faut pas ni faire de faux procès ni faire de démagogie.

Chacun dans une collectivité, dans une commune, a le droit d'accéder aux fonctions électives quel que soit son niveau de revenu et quelles que soient ses capacités de disposer de son emploi du temps.

Pour que des personnes de niveau modeste puissent accéder à ces fonctions, il faut bien des compensations qui leur permettent de prendre les décisions professionnelles, de faire cela sérieusement. Il faut vraiment être sérieux et considérer qu'au lieu de faire de faux procès sur ces questions, nous avons au contraire à réfléchir tous collectivement à la question du statut de l'élu.

Je peux vous dire, et c'est d'autant plus vrai lorsque vous êtes une femme qui par ailleurs à 2 enfants en âge de ne pas rester seuls, être élu, c'est beaucoup de frais, c'est beaucoup de temps, beaucoup d'implications.

Lorsque vous avez des réunions le soir tard et qu'il vous faut être présent, vous avez bien besoin de l'indemnité d'élu pour pouvoir faire garder vos enfants ou faire des déplacements au cours des journées pour exercer la délégation.

Je ne retiens pas votre proposition. Je considère qu'au contraire plus que jamais il y aurait matière à renforcer le statut de l' élu pour notamment leur dégager du temps pour qu'ils puissent se consacrer plus pleinement à la responsabilité qui leur est confiée.

Au contraire plus que jamais, il y aurait matière.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette question ?

**M. HERVY.** - Un brin de commentaire tout de même : pas de démagogie sur le pouvoir d'achat à Chevilly-Larue. Traversez la nationale 7 et rendez-vous dans d'autres communes pour expliquer qu'il faut que les tarifs des services municipaux soient moins élevés, qu'il faut que la fiscalité soit moins importante, qu'il faut que les loyers soient moins élevés, qu'il faut que les réseaux de chauffage ne soient pas concédés à des multinationales qui s'engraissent sur le dos des abonnés en bénéficiant de la TVA à taux réduit, Monsieur Viceriat.

À Chevilly-Larue, nous avons fait beaucoup, beaucoup pour le pouvoir d'achat et nous ferons encore beaucoup sans parler de tous les aspects de la politique de solidarité de la commune.

La bonne leçon sur le pouvoir d'achat, c'est dans d'autres villes qu'il faut aller la donner, mais pas ici.

**M. VICERIAT.** - Par exemple ?

**M. HERVY.** - Je viens de vous expliquer.

**Mme la MAIRE.** - Je propose que nous passions au vote.

Qui est favorable à cette proposition ?

☛ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 26 VOIX**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = 4 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFERENT**

#### 57 - Fixation des modalités applicables aux élus en matière de formation

**Mme la MAIRE.** - Le code des collectivités fixe les règles pour que les élus puissent accéder à des formations. Nous avons à fixer le montant d'une enveloppe annuelle. Je vous propose de l'établir à 20 % du montant total des indemnités de fonction des élus. Cela donne droit à un certain nombre de jours de formation pour les élus municipaux.

Je vous invite à actionner le droit à la formation des élus. Ce droit est un véritable droit qui doit s'exercer pleinement.

Je vous invite à vous inscrire dans cette logique de formation des élus. Cela ne peut que vous, les uns et les autres, apporter un plus dans l'exercice de votre mandat.

Je mets aux voix cette délibération.

☛ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 58 - Désignation d'un représentant de la commune à l'association "école de la deuxième chance du Val-de-Marne"

**Mme la MAIRE.** - Nous avons à désigner un représentant de la commune à l'école de la 2<sup>ème</sup> chance du Val-de-Marne. Tout le monde connaît cette école. Cette association s'inscrit dans une logique d'insertion de renouveau des parcours scolaires des personnels.

Je propose la candidature de Kawar Ouzit. Nous n'avons qu'un représentant à désigner.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = 26 VOIX**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = 4 VOIX**

➤ **ABSTENTIONS = 2 VOIX ET LE POUVOIR AFFERENT**

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**Mme la MAIRE.** - Y a-t-il des questions diverses ?

**Mme ZEHIA.** – Est-il possible de diffuser les PV sur Internet et non pas seulement des bribes de PV ?

**Mme la MAIRE.** - C'est un sujet que je comptais aborder avec vous prochainement.

Cette question a été évoquée dans la précédente période. Je pense effectivement proposer que les comptes rendus de séance soient publiés sur Internet. Il nous faut quelques dispositions pour la mise en œuvre, mais cela ne pose aucun problème de fond.

**Mme ZEHIA.** - Merci.

**Mme la MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?....

*(Aucune.)*

Je vous remercie pour la tenue de cette deuxième séance de Conseil municipal puisque la première était le 5 avril dernier.

*(La séance est levée à 20 h 50.)*